

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 \(2\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à Louis Oudin-Leclère, 16 novembre 1848](#)

Jean-Baptiste André Godin à Louis Oudin-Leclère, 16 novembre 1848

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Les relations du document

Collection **Correspondant.e.s**

[Degon](#) est cité(e) dans cette lettre

[Oudin-Leclère, Louis \(1803-1885\)](#) est destinataire de cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (2)

Collation 1 p. (248)

Nature du document Copie manuscrite

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Louis Oudin-Leclère, 16 novembre 1848, Équipe du projet FamiliLettres (FamiliStère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 15/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/26809>

Copier

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[16 novembre 1848](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Oudin-Leclère, Louis \(1803-1885\)](#)

Lieu de destinationVervins (Aisne)

Description

RésuméSur l'affaire de contrefaçon Degon : Godin prend acte que le tribunal de Vervins ne va pas juger l'affaire dans l'immédiat ; il déplore ce nouveau retard et demande à Oudin-Leclère de lui répondre formellement sur le moyen de sortir de cette situation ; il lui demande également si l'ordonnance qu'il a obtenue lui suffit pour faire déposer les modèles Degon dans un lieu public et ainsi arrêter sa fabrication.

NotesLa lettre est adressée à monsieur Houdin : il s'agit d'Oudin-Leclère, avoué à Vervins.

Mots-clés

[Consultation juridique](#), [Contrefaçon](#), [Distribution des produits](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées[Degon \[monsieur\]](#)

Lieux cités[Vervins \(Aisne\)](#)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

NomDegon

GenreHomme

Pays d'origineInconnu

ActivitéInconnue

BiographieRéside à Esquéhéries (Aisne) en 1857. Il a peut-être un lien de parenté avec Marie Josèphe Florentine Degon (1794-1867), native d'Esquéhéries et épouse du père de Jean-Baptiste André Godin.

NomOudin-Leclère, Louis (1803-1885)

GenreHomme

Pays d'origineInconnu

ActivitéDroit/Justice

BiographieAvocat français né en 1803 à Froidmont-Cohartille (Aisne) et décédé en 1885 à Vervins (Aisne). Louis Onésime Victor Oudin est l'époux de Rose Madeleine Leclère. Son patronyme d'usage est Oudin-Leclère. Avoué à Vervins (Aisne) au XIXe

siècle. Son nom est parfois orthographié « Houdin » ou « Oudin-Leclerre » par Jean-Baptiste André Godin.

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 29/06/2022

Dernière modification le 26/04/2023

1848 248

Montivier
9^{bre} 16

Monsieur Portuani - Homme
je regrette de n'avoir pu répondre plutôt
à votre honore lettre datée du 6^{et} mais
aujourd'hui je ne puis mieux faire que de
vous engager à voir M. Thomeur de Troyes
aupres duquel je suis en esprit un association
de toute forme et qui vous enseignera mieux
que tout & ce que je pourrais vous dire

dans l'intérêt de vos autres affaires M. m d

servins
16

Monsieur Couder
S'il plaisait au tribunal de servins
de ne pas vouloir soulever de mon affaire
~~pas~~ serait-il pas un moyen de sortir
d'une pareille situation? Veuillez répondre
à cette question d'une manière formelle
le nouveau retard est un sujet pour
faire exposer dans un lieu public les motifs
de ces honoraires que j'ai obtenus me suffisent
ils pour y faire prouver afin de l'arrêter
dans sa fabrication?

Grenne
17

arg M m d d
Monsieur (Grenne servin)
une circonstance inattendue vient encore apporter
un nouveau retard dans le procès en contestation que
j'ai de pendre devant le ^{tribunal} de servins mon avoué
m'écrit qu'il n'y a de présent qu'un seul juge apte à
connaître de mon affaire qui par conséquent
l'audience du 20 est remise au 9^{bre}

je vous transmet pour l'introduction de ma
demande les chiffres des affaires que j'ai fait l'année
dernière avec les M^{rs} avec lesquels j'ai fait savoir
à Grenne ils sont avec M. Villard de fr 1246
avec M. Vermond de 3143 francs Malgre
cela vous remarquerez que mon action en